

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 18 décembre 2025 à 16 h 05, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-25-12-153

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-12-154

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-25-12-155

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

L'approbation du procès-verbal de la dernière séance extraordinaire de l'Agglomération aura lieu à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-12-156

AUTORISATION DE 18 LOGEMENTS PSL - LES IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC.

CONSIDÉRANT le Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT le besoin de logements sociaux sur le territoire de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de 18 logements sociaux déposée par Les immeubles R et M Vaillancourt inc. relativement à la construction d'un immeuble de 18 logements sur le lot 6 506 786 situé sur la rue Brunet à Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter la demande d'ajout de 18 logements dans le cadre du PSLQ pour l'immeuble à construire sur le lot 6 506 786.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-12-157

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS A-25-04-045 ET A-25-05-058 - LES IMMEUBLES R ET M VAILLANCOURT INC.

CONSIDÉRANT le Programme conjoint Initiative logement abordable de la SHQ et Desjardins;

CONSIDÉRANT la résolution A-25-04-045 confirmation l'intention de l'Agglomération de contribuer financièrement au projet de construction d'un immeuble de 24 logements abordable et social par Les immeubles R et M Vaillancourt inc. au 537, rue Brunet;

CONSIDÉRANT la résolution A-25-05-058 autorisant la signature de l'entente de contribution financière - construction d'un immeuble locatif abordable et social;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas été retenu dans le cadre de ce Programme;

EN CONSÉQUENCE, d'abroger les résolutions A-25-04-045 et A-25-05-058. La présente résolution annule l'entente de contribution financière, laquelle devient sans effet pour les parties.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphane Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-12-158

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-89 POUR DÉCRÉTER LES QUOTES-PARTS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2026

Madame la conseillère Marie-Josée Lambert donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-89 visant à décréter et établir les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'Agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2026, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-25-12-159

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-90 POUR FIXER LE MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2026

Madame la conseillère Émilie Tessier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-90 visant à fixer le montant que l'Agglomération de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2026 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-25-12-160

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 RÉVISÉES AU 28 NOVEMBRE 2025 ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'approbation des prévisions budgétaires révisées au 28 novembre 2025 de l'Office d'habitation des Laurentides par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter ledit dépôt tel qu'il a été présenté par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2025.

D'accepter de participer à la hauteur de 10 % du déficit d'opération de l'Office d'habitation des Laurentides en proportion des habitations sur le territoire de la Ville.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-12-161

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire